



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE LE MARDI 1er AVRIL 2020**

---

**Étaient présents:**

Direction : Annie Lamarre, directrice  
Jennifer Harriet, dir. adj. EMSB

Enseignantes : Marie-Ève Arseneau  
Theodora Stathopoulos

Parents : George Forlini, parent EMSB  
Geneviève Dodin, parent CSDM  
Fabien Welp-Barr, parent EMSB, président p.i. (VP)  
Zhivka Angelova, parent CSDM  
Lydie Ducroux, parent CSDM  
Annie Savoie, parent CSDM et EMSB  
Simon Laroche, parent CSDM, président

Autres : Lise Leblanc, technicienne du service de garde

---

À 18h45, le président constate qu'il y a quorum et ouvre la séance.

Il rappelle que cette rencontre n'a pour seul objet que **l'adoption de la grille-matières pour 2020-2021**. Les documents ont été fournis par la direction à l'avance, pour le primaire et le secondaire, et des questions ont pu être posées par écrit et ont trouvé réponse.

Un parent souligne que l'exercice relève de la quadrature du cercle et reconnaît les efforts que l'équipe-école a mis dans le respect des demandes de tous. Il s'inquiète toutefois que dès la maternelle, on diminue aussi drastiquement le nombre d'heures d'enseignement de la musique (50 minutes / semaine actuellement, 30 minutes / semaine dès l'an prochain), surtout que la contrepartie est d'augmenter le temps de sport. Un parent renchérit en demandant ce qu'on peut bien attendre en 30 minutes d'enseignement de sport de la part d'enfants de 5 ans.

La direction rappelle que cette demande est faite depuis longtemps, par les parents aussi bien que par les enseignantes de maternelle. Elle reconnaît toutefois que, dans les faits, les élèves de maternelle auront moins de musique qu'auparavant, mais que cela tient à l'obligation d'arrimer les minutes hebdomadaires à celles des enseignants de chant pour tout le reste de l'école. Diminuer encore les heures "non réparties" pour ajouter de la musique entraînerait des coûts supplémentaires.

On rappelle que la diminution du nombre d'heures Beaux-Arts en secondaire 4 et 5 correspond au rééquilibrage d'une situation problématique depuis de nombreuses années en Sciences (séquence SN seulement). Les enseignantes soulignent que le déséquilibre d'heures

Beaux-Arts entre les élèves des séquences SN et CST a été réglé par l'augmentation des heures de danse des classes CST, cours qui ne sont pas donnés en grands groupes.

La perte de minutes en musique en 4e année est compensée par un plus grand nombre de périodes en 5e année, de manière à offrir un enseignement plus intense, tout comme au secondaire 1, en musique instrumentale alors que la plupart des élèves sont alors débutants (secondaire 1 : une partie de ceux qui arrivent). La direction rappelle aussi qu'il y aura une légère compression des heures Beaux-Arts en 2021-2022 au secondaire, en raison du cours d'ECR.

Une enseignante fait remarquer qu'à plusieurs niveaux et dans plusieurs matières, on dépasse désormais les exigences du régime pédagogique (exemples : cours de français de la 1e à la 4e année, volet CSDM ; cours de français en secondaire 3 CST, volet CSDM ; cours de mathématiques en secondaire 4 CST, volet EMSB. La direction explique que

- certaines matières ont *déjà* un surplus de temps actuellement, et l'objectif de cette grille était de ne pas toucher ce qui ne *devait* pas l'être d'un point de vue réglementaire
- il y a parfois augmentation dans une année d'un cycle, et diminution dans l'autre année, ce qui assure un équilibre global sur le cycle
- il faut garder à l'esprit le problème des tâches d'enseignants titulaires au primaire, et éviter que leurs tâches soient si morcelées qu'ils enseignent aussi à d'autres écoles, ce qui serait impossible compte tenu du modèle d'organisation scolaire de FACE.

D'une manière générale, malgré les diminutions localisées d'heures d'enseignement en Arts, les élèves de FACE resteront fortement exposés aux Arts via le Projet éducatif. La direction souligne l'importance d'arrimer la Grille matière et le Projet éducatif. Celui-ci est le document auquel les enseignants *doivent* adhérer lorsqu'ils choisissent une école. Le projet Beaux-Arts *devra* baliser précisément quelles formes d'arts les élèves doivent apprendre aux différentes étapes de leur développement, avec une planification cohérente tout au long de la scolarité. On veut maintenir la qualité de l'enseignement prodigué et les exigences supérieures par rapport aux écoles standard : il s'agit pour cela de baliser précisément ce qui est attendu. Par exemple : une visite au musée ou une pièce de théâtre ne devrait pas dépendre uniquement de la volonté d'un enseignant. La grille matières doit donc en tout temps être lue sur la toile de fond du Projet éducatif, qui influe sur la tâche des enseignants. Il peut et doit contenir une révision de l'offre d'activités parascolaires.

Les grilles-matières telles que présentées sont proposées par Simon Laroche, secondé par Lise Leblanc. Pas d'opposition, adopté.

Un parent demande si la réflexion en cours sur le Projet Beaux-Arts va continuer compte-tenu du confinement : le projet doit être adopté en CÉ avant la fin de l'année scolaire, mais la CSDM interdit actuellement aux CÉ de siéger puisque les enseignants ne sont pas en poste. La direction indique que la CSDM demande que les CÉ se réunissent aux environs du 25 mai pour adopter les budgets : le CÉ pourrait fournir des orientations à ce moment-là. Cela dit, les consignes changent quotidiennement, il faudra donc s'adapter. On pourrait parler du cadre sans entrer dans le détail des recommandations, lesquelles doivent être proposées par l'équipe-école).

Grille horaire : une première version pourrait être envoyée aux membres du CÉ vers la fin d'avril ou début mai. La technicienne du service de garde rappelle que la grille horaire a un impact sur les postes d'éducatrices, de même que le calendrier scolaire sur les sorties des journées pédagogiques.

Malgré le confinement, l'équipe-école continue de travailler pour respecter les échéances réglementaires. Les journées sont plus que remplies et les rencontres à distance se succèdent. Le travail est généralement fait plusieurs fois avant d'être validé, ou carrément annulé, compte tenu des consignes changeantes. La direction rappelle que toutes les activités scolaires pour 2019-2020 ont été annulées (sorties, voyages, etc.), mais que la planification est en cours pour 2020-2021.

---

Geneviève Dodin  
18 avril 2020